



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 14 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Espace François Mitterrand à la salle La Savoyarde de Montmélian, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		JF CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		JL BENETTI	X
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Claire	CHARGUERON (Suppléante)	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		E. VANACKERE	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

204-2023 AVENANT A LA CONVENTION OPAH 2022-2027 : REVISION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN

En séance du 31 mars 2022, le Conseil Communautaire a délibéré pour la signature d'une convention OPAH 2022-2027 avec l'Etat, l'ANAH, le Département et Action Logement (DEL 64-2022). Cette convention a été modifiée en séance du 29 septembre 2022 (DEL 120-2022) pour un intégrer un nouveau partenaire, PROCIVIS.

Pour mémoire, l'opérateur retenu pour animer l'OPAH et accompagner les bénéficiaires est un binôme des associations SOLIHA et ASDER (marché également attribué en séance du 29 septembre 2022 -DEL 119-2022)



L'OPAH Cœur de Savoie a officiellement démarré au 1^{er} décembre 2022, il y a tout juste un an, et fonctionne de façon très satisfaisante : très rapidement, les objectifs annuels concernant certaines thématiques ont été atteints puis dépassés :

- L'objectif initial de 22 dossiers pour la première année concernant les « Propriétaires occupants – lutte contre la précarité énergétique » a ainsi été dépassé pour atteindre un total de 29 dossiers déposés à l'ANAH fin octobre 2023.
- L'objectif initial de 13 dossiers pour la première année concernant les « Propriétaires occupants – aide à l'autonomie » a également été dépassé pour atteindre un total de 16 dossiers déposés à l'ANAH fin octobre 2023.
- De même, les premiers accompagnements de copropriétés avec une possibilité d'aboutissement des travaux dans les années à venir laissent envisager un nombre de logements beaucoup plus important qu'initialement prévu : sans modifier le nombre de copropriétés bénéficiaires de l'OPAH, il paraît important de modifier le nombre de logements correspondants.

A contrario, l'objectif concernant l'amélioration des logements des propriétaires bailleurs apparaît un peu ambitieux puisqu'un seul logement sur les 5 prévus a pu être réalisé en 1^{ère} année.

Afin de ne pas freiner l'élan territorial en matière de lutte contre la précarité énergétique, d'aide à la rénovation des copropriétés et d'aide pour l'autonomie de la personne, il convient de modifier les objectifs initiaux et d'en prévoir les financements correspondants au travers d'un avenant à la convention du 1^{er} décembre 2022.

Les modifications apportées à la convention portent sur une augmentation substantielle des dossiers « ANAH » au détriment des aides complémentaires en lien avec la réalité de terrain observée en 2023.

Il est proposé de statuer sur les nouveaux objectifs suivants :

Type de projet	Thématique	Nb de projets initiaux	Nb de projets avenant	Public et évolution globale du nombre de projet
PROJETS ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ANAH	Performance énergétique PO très modestes	60	100	Propriétaires occupants -PO 200 -> 330 projets (+130)
	Performance énergétique PO modestes	50	80	
	Adaptation / autonomie PO très modestes	40	70	
	Adaptation / autonomie PO modestes	30	60	
	Habitat très dégradé PO très modestes	10	10	
	Habitat très dégradé PO modestes	10	10	
	Performance Energétique petites copropriétés	30	30	Copropriétés 60 -> 250 projets (+ 190)
	Performance Energétique copropriétés 6 logts et +	30	220	Propriétaires bailleurs – PB 30 -> 20 projets (-10)
	Logements dégradés et très dégradés	20	10	
	Rénovation énergétique	5	5	
	Transformation d'Usage	5	5	
PROJETS COMPLEMENTAIRES	Programme J'éco rénove en Cœur de Savoie hors Anah	285	185	440 -> 300 projets (-140)
	Campagnes incitatives de ravalement de façades	60	60	
	Création de stationnements & d'espaces extérieurs	30	10	
	Sortie de vacance PO	20	15	
	Sortie de vacance PB	15	5	
	Fusion de logements	15	10	

	Aide aux travaux liés à la maîtrise de l'énergie (programme SLIME ou similaire)	15	15	
TOTAL PROJETS		730	900	+ 170

Ces modifications d'objectifs n'entraîneront pas de modification au marché d'ingénierie (700 080 € HT pour 5 ans). Aucune dépense supplémentaire n'est à prévoir pour la CCCS :

- Les dossiers d'aides individuelles supplémentaires compenseront les dossiers d'aides individuelles supprimés (notamment dans le cadre des projets complémentaires).
- Les logements en copropriété sont rémunérés par copropriété. Leur nombre restera inchangé : seul le nombre de logements correspondant varie, sans incidence sur le montant de l'ingénierie.

Cet avenant permettra, en sus, de prévoir et recevoir les financements ANAH en ingénierie correspondants à l'activité réelle (à défaut, les dossiers dépassant les objectifs ne sont pas financés) : leur montant prévisionnel sur les 5 ans s'élève dans le cadre de cet avenant à 327 108 €.

Il est à noter que les nouveaux objectifs ont été recalculés de façon à ce que le montant des aides globales aux travaux apportés par la collectivité reste inchangé : 907 000 € sur les 5 ans. Néanmoins, les aides nationales évoluant fortement au 1^{er} janvier 2024 avec certainement des répercussions sur les différentes aides locales, une évolution du référentiel des aides pourra être nécessaire courant 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention OPAH 2022-2027 à intervenir, intégrant les nouveaux objectifs ;
- **REAFFIRME** les autorisations d'engagement financier de la Communauté de Communes, sur 5 ans, en termes :
 - D'aides financières aux travaux pour un montant de 907 000 €
 - D'ingénierie pour un montant de 700 080 € HT (marché opérateur) desquels viendront se déduire les financements ANAH (estimation 327 108 €).
- **REAFFIRME** son engagement à inscrire les crédits nécessaires au budget des exercices successifs de 2024 à 2027 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant à la convention et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes conventions de partenariat ayant trait aux financements mobilisables permettant de financer au mieux le dispositif.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

